

Compte rendu de l'assemblée générale des IBO et IBODE du CHU de Montpellier

S'est réuni ce 25 septembre en assemblée représentative de la profession IBODE et des personnels IBO du CHU de Montpellier un total de 41 IBODE et 3 IBO exerçant au CHU de Montpellier dans divers postes.

Nous, IBODE & IBO constatons la dégradation durable de nos conditions d'exercice et des conditions de sécurité interventionnelle qui s'y rattachent.

Cela trouve son origine dans des réductions de poste et ou des élargissements de plages opératoire sans effectifs supplémentaires. Cela conduit à une intensification flagrante du travail opératoire au mépris du travail péri-opératoire qui devient la variable d'ajustement.

Nous observons la grande difficulté à mettre en pratique une partie de notre champ d'action professionnel pour lequel notre expertise a été décrétée sans égal paramédical et qualifiée « d'actes exclusifs ».

Cette législation fut la reconnaissance durement acquise d'une expérience pluri-décennale dans ce domaine.

Nous déplorons la remise en question de nos prérogatives par les annonces de Mme Buzyn en désavouant justement cette exclusivité sur certains actes. En dotant les Infirmières de Pratique Avancé (IPA) d'urgences fraîchement créées de ces savoir-faire précis.

Enfin, alors que notre profession n'a plus à prouver ni son utilité ni sa compétence en tant que métier intermédiaire et réflexif, les IPA bénéficierai, d'après les propositions de textes en vue d'un conseil supérieur de la fonction publique hospitalière, d'une grille indiciaire très au-dessus de celle des infirmières spécialisées, qui sont à minima des IPA historiques. Nous nous réjouissons pour les nouvelles et futures IPA dans tous les domaines qui pourront bénéficier de ceci mais sommes extrêmement déçu que l'histoire, l'expertise et l'expérience de notre métier soient ainsi niées.

Au vu de ces éléments, après débat puis votes.

IBODE & IBO déclarons revendiquer auprès de Madame Buzyn, ministre de la santé à ce jour :

- L'application pleine et entière de leur décret d'actes en tous lieux.
- Des moyens IBODE supplémentaires, pour garantir la qualité et la sécurité des interventions, ainsi qu'une cessation immédiate des plans de réorganisations conduisant actuellement à l'intensification du travail per-opératoire au détriment :
 - du travail péri-opératoire indispensable.
 - de la sécurité en hygiène et asepsie hospitalière.
 - du temps de formation des nouveaux agents.
- Une prime spécifique suite à l'obtention des actes exclusifs
- Des grilles indiciaires décentes et le dégel du point d'indice des fonctionnaires.
- Une NBI de 30 points pour les IBODE: les IBODE sont les seuls acteurs du bloc opératoire à ne pas percevoir de NBI
- La reprise active de la réingénierie de la formation (entamée depuis plus de 10 ans et arrêtée depuis 1 an)
- Un véritable plan de formation (ECOLE D'IBODE ou VAE) des IDE en fonction dans les blocs opératoires

- Une reconnaissance de la pénibilité de la profession et la mise en place de mesures pérennes en vue d'améliorer les conditions de travail dans les blocs opératoires.
- Les étudiants infirmiers de bloc opératoire revendiquent l'homogénéisation de la prise en charge de la formation IBODE, la suppression des 2 ans d'exercice infirmier pour accéder à la formation IBODE.

De plus une délégation d'IBODE de tous les blocs du CHU de Montpellier, accompagnée de ses représentants du syndicat CGT, sollicitent une audience auprès du directeur général du CHU de Montpellier afin d'exposer les revendications spécifiques à leurs conditions d'exercice au sein des blocs opératoires du CHU de Montpellier.

Celles-ci portent sur :

- L'effectif actuellement insuffisant pour assurer toutes les missions dévolues aux IBODE à ce jour : taches péri-opératoire, encadrements et formations des nouveaux, la nouvelle ligne d'astreinte PMO déployée à effectif constant... ce qui représente plusieurs ETP IBODE, au-delà de l'absentéisme ordinaire.
- Le lancement sans délai d'une campagne de rédaction des protocoles nécessaires à la mise en œuvre des actes exclusifs dans chaque bloc. Protocoles qui seraient rédigés sur du temps de travail validé et avec un calendrier contraint de relecture pour approbation par le corps chirurgical.
- La réalisation d'un travail de fond sur l'attractivité du métier IBODE au CHU
- La création d'une prime d'installation.
- Un procédé de titularisation rapide après retour de l'Institut de formation au métier d'IBODE

Pour les IBO et IBODES les revendications concernent :

- Une indemnisation de l'astreinte au tiers, et non pas au quart comme actuellement.
- Une revalorisation des dimanches travaillés en garde.
- Un forfait RTT correspondant au temps d'habillage et de déshabillage prenant en compte les deux changements de tenue requis à chaque arrivée et départ.
- Une validation conforme à la réglementation du temps de travail supplémentaire occasionné par des dépassements des bornages horaires validés ou des jours de travail réalisés en excédent à la fin du cycle. Ceci accompagné d'une visibilité et d'un respect des plafonds d'heures supplémentaires mensuels et annuels prévu par le législateur.
- Un accès facilité à la formation continue et la participation aux congrès de formation paramédicaux et chirurgicaux.

Afin d'obtenir de Mme Buzyn l'attention qu'il se doit, nous IBODE & IBO sommes contraint de décider une cessation du travail. A la date du 3 octobre nous serons en grève puis à d'autres dates ultérieures au rythme qu'il nous agréera si d'aventure, nous IBODE et IBO n'obtenions pas satisfaction pleine et entière. Un rassemblement est prévu en soutien de la délégation amenée à exprimer les revendications de cette assemblée.



Propos recueilli et retranscrit par le Syndicat CGT, Rémy RUIZ